

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

de la Commune de COGOLIN  
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune organisera 2 fois par an (juin et décembre) une bourse aux livres à la Médiathèque.

Le lieu est fixé sur le parvis à l'entrée de la Médiathèque de 9h30 à 17h00 sans interruption.

Le but étant de donner une seconde vie aux livres provenant de dons et du fonds documentaire de la médiathèque.

**N° 2015/121**

**MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AUX LIVRES A LA MEDIATHEQUE**

CM 15/07/2015

N° 2015/121

MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AUX LIVRES A LA MEDIATHEQUE

Afin de pouvoir vendre ces ouvrages, il convient au préalable de fixer les tarifs, à savoir :

- Romans et documentaires pour adultes : 0,50 €
- Romans et documentaires pour enfants : 0,20 €
- Romans et documentaires de poche : 1,00 €  
les 3 soit 0,33 € l'unité
- CD, DVD, VHS, Disques vinyle : 0,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place de cette manifestation,
- de fixer les tarifs de la bourse aux livres comme exposés ci-dessus,
- de préciser que les produits de la vente seront encaissés par la Régie de recettes de la Médiathèque.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,



*M. Lansade*  
Marc Etienne LANSADE